

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ET DU ZONAGE INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE PONTIVY COMMUNAUTE

En exécution de l'arrêté de Madame la Présidente de Pontivy Communauté du 27 mai 2020, une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I.) et du zonage intercommunal d'assainissement des eaux usées de PONTIVY COMMUNAUTE aura lieu pendant quarante jours consécutifs :

du 7 septembre 2020 (9h00) au 16 octobre 2020 (17h00) inclus

Cette enquête publique concerne, d'une part, l'élaboration du PLUi qui établit à l'échelle communautaire un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur son territoire, et, d'autre part, l'élaboration du zonage intercommunal d'assainissement des eaux usées qui délimite les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif et constitue une annexe du PLUi.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Rennes, par une décision du 5 février 2020, a désigné Mme Michèle Evard-Thomas en qualité de présidente de la commission d'enquête, et Mme Catherine Blanchard, M. Jean-Paul Boléat, M. Yves-Hubert Gueniot et M. Francis Ohling en qualité de membres titulaires.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique est consultable** :

- en ligne, 7j/7 et 24h/24, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-pontivy>,
- sur support papier au siège de Pontivy Communauté, situé au 1, place Ernest Jan – 56300 PONTIVY et en mairie de Bréhan, Cléguérec, Le Sourn, Neulliac, Noyal-Pontivy, Réguiny et Rohan aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur poste informatique dans chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès du service Urbanisme et Aménagement de Pontivy Communauté (02.97.25.01.70).

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consigner ses observations et propositions** :

- sur le registre numérique accessible depuis l'adresse mentionnée ci-dessus ou à partir de l'adresse suivante : plui-pontivy@mail.registre-numerique.fr.
- sur les registres d'enquête papier tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête dans les locaux de Pontivy Communauté ainsi que dans les mairies identifiées comme lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- par voie postale à Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan à Pontivy (56300) à l'attention de la présidente de la commission d'enquête.
- par oral et écrit auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences qu'ils tiendront dans chacun des lieux d'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public lors des **permanences** suivantes :

A Pontivy, au siège de Pontivy Communauté :

- Le lundi **7 septembre 2020** de 9h00 à 12h00,
- Le mercredi **23 septembre 2020** de 14h00 à 17h00,
- Le lundi **5 octobre 2020** de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi **16 octobre 2020** de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Bréhan :

- Le jeudi **17 septembre 2020** de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi **2 octobre 2020** de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Cléguérec :

- Le lundi **7 septembre 2020** de 14h00 à 17h00,
- Le samedi **3 octobre 2020** de 9h00 à 11h30,
- Le vendredi **16 octobre 2020** de 9h00 à 12h00.

A la mairie de Le Sourn :

- Le mercredi **23 septembre 2020** de 9h00 à 12h00,

- Le lundi **5 octobre 2020** de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Neulliac :

- Le mardi **15 septembre 2020** de 9h00 à 12h00,
- Le lundi **5 octobre 2020** de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Noyal-Pontivy :

- Le lundi **21 septembre 2020** de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi **9 octobre 2020** de 9h00 à 12h00,
- Le jeudi **15 octobre 2020** de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Réguiny :

- Le samedi **19 septembre 2020** de 9h00 à 11h30,
- Le jeudi **15 octobre 2020** de 9h00 à 12h00.

A la mairie de Rohan :

- Le jeudi **17 septembre 2020** de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi **2 octobre 2020** de 9h00 à 12h00.

Si nécessaire, le public devra se conformer aux mesures sanitaires en vigueur dans les mairies et lieux de permanence.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de Pontivy Communauté et sur le site internet dédié, <https://www.registre-numerique.fr/plui-pontivy> pendant un an, ainsi que dans les Communes membres désignées comme lieux d'enquête.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, les projets de PLUi et de zonage intercommunal d'assainissement, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront soumis à l'approbation du conseil communautaire.